

Compte Rendu

DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

du mercredi 19 juin 2019 à 17h00 à l'Île-Rousse

Par convocation en date du 11 juin 2019, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, dans les nouveaux locaux administratifs du PETR à l'Île-Rousse, le dix-neuf du mois de juin deux mille dix-neuf à 17h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de votants : 6

| Communauté des communes de Calvi Balagne | | | | | |
|---|---------|--------|--------|---------------------|---------|
| Délégués Titulaires | Présent | Excusé | Absent | Délégués Suppléants | Présent |
| CECCALDI Jean-Baptiste | | | x | ROBICHON Julia | |
| GUIDONI Pierre | | | x | NOBILI Jean Michel | |
| MARCHETTI François Marie | x | | | ANDREANI Dominique | |
| PARRIGI Maurice | x | | | Roxane BARTHELEMY | |
| SEITE Jean-Marie | x | | | Étienne SUZZONI | |
| Communauté des communes d'Île-Rousse Balagne | | | | | |
| ANTONIOTTI François | x | | | ORABONA Vincent | |
| CAPINIELLI Marie-Joséphine | | x | | MORTINI Lionel | |
| CECCALDI Attilius | | x | | SAULI Joseph | |
| LIONS Paul | x | | | MARTELLI Josée | |
| POLI Pierre | x | | | SAVELLI René | |

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu du comité syndical n°5 du 9 mai 2019,
3. Changement du siège du PETR du pays de Balagne,
4. Demande de complément de subvention pour l'aménagement de l'aire de covoiturage de Galeria,
5. Recours à un emprunt bancaire,
6. Questions diverses

A été nommé secrétaire de séance : M. François-Marie MARCHETTI

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 9 mai 2019

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 9 mai 2019. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 9 mai 2019.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

<http://pays-de-balagne.corsica/paysBalagne.php?control=5>

Changement du siège du PETR du pays de Balagne

Délibération n°2019-021

Le Président expose aux membres présents de l'assemblée délibérante que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne, suite au déménagement de ses services administratifs, doit procéder à une modification de l'adresse de son siège social.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales cela nécessite une modification de l'article 2 des statuts portant sur le siège social du PETR du pays de Balagne.

Le siège était fixé à Cateri, n°136 ancienne mairie (20225).

Il doit désormais être fixé à L'Ile-Rousse, second étage du bâtiment de l'hôtel de ville, rue Pasquale Paoli (20220).

En conséquence, le comité syndical est amené à se prononcer sur ce changement de siège social et autoriser la modification de l'article 2 des statuts du PETR.

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette modification et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

Demande de complément de subvention pour l'aménagement de l'aire de covoiturage de Galeria

Délibération n°2019-022

Cette délibération annule et remplace celle du 9 mai 2019 n° 2019/020 portant sur la demande d'aide financière auprès de l'État pour les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage sur la commune de Galeria.

Le Président rappelle que le coût prévisionnel des travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage de Galeria a été estimé à 88 581 € HT et qu'une subvention au titre de la DSIL d'un montant de 48 000 €, représentant 54,19 % du coût des travaux, a été obtenue le 6 juillet 2018.

Un dossier de demande de financement au titre de la DETR 2019 a été transmis à la sous-préfecture le 10 mai 2019 en sollicitant un complément de financement d'un montant de 22 863 € soit 25,81 % du coût des travaux.

A la demande de la préfecture de Haute-Corse, après examen du dossier, le Président soumet au comité syndical le plan de financement suivant :

| | | |
|--|----------|---------|
| Coût estimatifs des travaux hors taxes | 88 581 € | |
| Subvention DSIL | 48 000 € | 54,19 % |
| Subvention DETR 2019 | 22 863 € | 25,81 % |
| Autofinancement PETR | 17 718 € | 20 % |

Le comité syndical, oui l'exposé du Président, approuve à l'unanimité le plan de financement des travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage de Galeria.

Recours à un emprunt bancaire

Délibération n°2019-023

Le Président rappelle que l'année 2019 marque l'achèvement des deux conventions TEPCV qui vont engendrer des dépenses importantes et une nécessaire avance de fonds en trésorerie avant de pouvoir solliciter le paiement des subventions afférentes :

Acquisition de bornes de recharge de véhicules électriques : 133 164 €

Implantation de lampadaires solaires : 217 057 €

Acquisition et location longue durée de 36 vélos à assistance électrique : 73 166 €

Acquisition de VAE pour la découverte des sites sensibles : 52 263 €

Afin de pouvoir supporter un manque de trésorerie probable au deuxième semestre 2019, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000 euros.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt à taux fixe du crédit agricole de la Corse et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide :

Article 1^{er} : Pour le préfinancement des recettes d'investissement le PETR Pays de BALAGNE contracte auprès du crédit agricole de la Corse un prêt à taux fixe d'un montant de 200 000 euros et d'une durée de 36 mois.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- la périodicité choisie est : Trimestrielle.
- les frais de dossier sont de 300 euros.
- le taux d'intérêt est de 1.20% (fixe).
- pénalité en cas de remboursement anticipé : aucune

Article 2 : M. Jean-Marie SEITE, Président, est autorisé à signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

Liste des délibérations prises

| | |
|----------|--|
| 2019/021 | Changement du siège du PETR du pays de Balagne |
| 2019/022 | Demande de complément de subvention pour l'aménagement de l'aire de covoiturage de Galeria |
| 2019/023 | Recours à un emprunt bancaire |

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait à L'Île-Rousse, le 28 août 2019.

Le Président,
M. Jean-Marie SEITE